

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 2 décembre 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Olivier PRAT
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désigné en qualité de Secrétaire de séance : Olivier PRAT

2022-12-09/ 17

Soutien à l'apprentissage de la natation scolaire

Madame le Maire expose que les enfants du Groupe Scolaire Jules Ferry et de l'école Notre Dame fréquentent le Centre aquatique dans le cadre de l'apprentissage de la natation, car la natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement à l'école.

Considérant que la commune soutient déjà l'apprentissage de la natation à travers des subvention « à la ligne d'eau » pour les sections natation du collège du Méridien et du Lycée polyvalent.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le soutien à l'apprentissage de la natation scolaire à travers une participation financière :

- A hauteur de 50 % du coût des entrées pour les élèves du groupe scolaire Jules Ferry,
- A hauteur de 50 % du coût des entrées pour les élèves mauriacois de l'école Notre Dame.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus

**Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 09 décembre 2022**

Le Maire,

Edwige ZANCHI



Le Secrétaire de séance,

Olivier PRAT

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 015-211501200-20221209-DELB20221209_17-DE

